

HANDICAP

Stationnement : 15 villes testées

« Vous ne pouvez même pas imaginer le parcours du combattant que peut vivre un handicapé quand il cherche à stationner dans une ville. » Le président de l'association Mobilité réduite, Jean-Michel Royère, en est navré mais, selon lui, l'accessibilité à la voirie des personnes handicapées est encore très en dessous de ce qu'elle devrait être. La loi handicap lève en effet ses 5 ans, mais le gâteau a un goût amer. En Essonne, l'association s'est rendue dans 15 communes et note qu'un « carton rouge peut être adressé à 37,5 % des villes visitées ».

Selon une grille d'évaluation très précise qui ne porte que sur le stationnement, les bénévoles et les correspondants de l'association sillonnent entre 7 et 20 lieux publics dans chaque ville. La mairie, la poste, la CAF, la bibliothèque, les terrains de sport, le commissariat ou encore le tribunal sont visités en priorité. « Nous traquons de manière incognito ce qui ne va pas : le manque de places de stationnement, la longueur des places, la signalisation, les mesures de sécurité, la distance entre la place et l'entrée du bâtiment... » explique le président, qui précise que « ce sont des personnes valides et des personnes souffrant d'un handicap moteur, visuel, auditif ou encore en surpoids, qui font les constats ».

Le bon élève du département, c'est-à-dire celui qui répond au plus grand nombre de critères de la grille, c'est Draveil. La ville de Georges Tron (UMP) récolte la note de 7,69 sur 10 et fait aussi partie des meilleures villes de France*. Mais, pour le maire, pas question de se réjouir : « Je suis à la fois très flatté et très mécontent car

il nous reste beaucoup d'efforts à fournir pour améliorer le quotidien des handicapés dans la ville. »

Le bon élève : Draveil ; les cancrès : Athis-Mons et Savigny-sur-Orge

L'élu a fait en sorte que chaque bâtiment dispose de places réservées aux handicapés mais, selon lui, « le chemin est long ». « Le stationnement, c'est une chose, l'emploi en est une autre et, à Draveil, nous devons être meilleurs en matière d'embauche des handicapés », confie-t-il. Avec des notes de 7,23 sur 10 et 7,07 sur 10, Massy et Ris sont aussi très bien notées et montrent leur volonté de mise aux normes du stationnement et du déplacement à destination des personnes à mobilité réduite.

Pour d'autres villes, le constat est dur. Viry, Corbeil, Monthléry et Athis sont en bas de classement. Savigny-sur-Orge ferme la marche avec une note de 0,44 sur 10. « Nous l'avons visité en janvier et c'est comme si rien n'était fait pour les handicapés », raconte Jean-Michel Royère. « Nous menons une politique en faveur des personnes handicapées depuis plus de vingt-cinq ans, et ne prendre en compte que le stationnement, c'est ne voir qu'une infime partie du problème », répond-on à la mairie.

La mairie ajoute que de nouvelles places sont prévues cette année, mais qu'il existe également un problème de civisme : « Ce n'est pas tant le manque de place, c'est surtout que les gens utilisent celles réservées aux handicapés alors qu'ils sont valides. » Pour Athis-Mons, qui n'obtient que 0,85 sur 10, l'association est moins sévère : « La visite a été faite en

juillet 2009. Depuis, il semble que des progrès aient été faits. » En 2010, Mobilité réduite prévoit de revenir dans les 15 communes. Cette fois, ce ne sera plus seulement l'accessibilité à la voirie qui sera testée, mais celle de l'intérieur des bâtiments publics.

FLORENCE HÉROU

* Draveil se classe 5^e sur les 121 villes testées par l'association. Classement accessible sur www.accessiblepourtout.com.

PLACES ACCORDÉES AUX HANDICAPÉS

	Notes sur 10
Les bons élèves	
Draveil	7,69
Massy	7,23
Ris-Orangis	7,07
Peut mieux faire	
Évry	6,96
Étampes	6,50
Dourdan	5,71
Longjumeau	5,63
Brunoy	5,11
Mennecy	5
Juvisy-sur-Orge	4,10
Les mauvais élèves	
Viry-Châtillon	2,86
Corbeil-Essonnes	2,30
Monthléry	1,67
Athis-Mons	0,85
Savigny-sur-Orge	0,44



DRAVEIL, HIER. Avec une note de 7,69 sur 10, la ville s'en sort bien, même si Georges Tron, le maire, estime qu'il y a encore beaucoup à faire pour améliorer le stationnement réservé aux personnes handicapées.

(L.F.C.C.)